

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 5 décembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18h30

Etaient présents : Jean - François Daly – Alain Pakosz – Patrick Verdin – Rolande Grolier Michel Tiefenbach – Christelle Rutkowski – Nathalie Evrard – Martine Roussel – Lucien Larcanché – Rudy Marage – Virginie Rizzo – Olivier Nathiez – Claire Secq – Maxime David et Nadine Leclercq, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Caroline Brissez – Michel Koniusz

Excusés : Antoine Hector

Amélie Nowicki (procuration à Jean-François Daly)

Secrétaire de séance : Maxime David

Auxiliaire administrative : Dominique Spadaro

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle du Conseil), sous la présidence de Monsieur JF. Daly Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 30/09/2023, document ratifié à l'unanimité.

Le quorum étant atteint (15 présents sur 19), la séance est ouverte.

Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Délibérations

I – 1 : Pour rappel par délibération du 29/06/2005, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) s'est dotée de la compétence « création et réalisation de plateaux multisports de plein air » et a installé un plateau sportif sur le territoire de chacune des 21 communes. Ces équipements une fois achevés et réceptionnés ont été transférés en pleine propriété et à titre gratuit aux communes. La commune de Erre a bénéficié de l'attribution de ce plateau sportif appelé « City stade » situé rue Jules Guesde ; toutefois ce bien figure toujours dans l'actif de la CCCO alors qu'elle n'en est plus propriétaire.

Il est demandé à l'assemblée de délibérer pour intégrer cet équipement dans l'inventaire communal pour une valeur de 118 596.55 €

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée pour l'inscription à l'inventaire

- pour : 16

- abstention : 0

- contre : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 2 : : M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) qui l'autorise à engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

CH 20	35 634.00€	8 908€
CH 21	505 637.38€	126 421€
CH 23	952 000.00€	238 000€

Il doit cependant obtenir l'accord du conseil municipal.

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée.

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 3 : Intégration du City-stade dans l'inventaire communal. Une décision modificative doit être validée pour intégrer ce bien dans l'inventaire par une opération d'ordre à l'intérieur du Chapitre 041. M. le Maire propose l'opération suivante :

Dépenses :

Art 2131 (Ch 041) 118 596.55€

Recettes :

Art 13251 (Ch 041) 118 596.55€

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 4 : Sur le rapport de M. le Maire et après avis favorable du Comité Social Territorial (CST), il est proposé d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle mise en place pour les agents publics territoriaux remplissant certaines conditions de ressource et d'emploi.

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée pour l'attribution de la prime du pouvoir d'achat.

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 5 : M. le Maire a reçu le rapport annuel retraçant l'activité du Syndicat Intercommunal de la Gestion de la Piscine d'Hornaing (SIGPH) pour 2022. Il demande à l'assemblée d'émettre un avis sur ce dit rapport.

Le CM est appelé à émettre un avis sur le rapport d'activité du SIGPH 2022.

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 6 : Demande d'une subvention exceptionnelle de l'Union Sportive Erre Hornaing (USEH) pour participation à un tournoi international aux Pays-Bas. Il propose une subvention de 150 €.

Le CM est appelé à émettre un avis par un vote à main levée sur l'octroi de cette subvention.

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 7 : Révision des tarifs des locations des salles et arrhes a/c du 1^{er} janvier 2024.

	Périodes	Salles	Tarifs(€)	Arrhes(€)
ERRE	WE	Petite salle	212.00	106.00
	1 journée LJ	Petite salle	127.00	63.50
	WE	S. des fêtes	520.00	260.00
Extérieurs	WE	Petite salle	456.00	228.00
	1 journée LJ	Petite salle	298.00	149.00
	WE	S. des fêtes	848.00	424.00
Elus	WE	Petite salle	106.00	53.00
Personnel	1 journée LJ	Petite salle	75.00	37.50
Associations	WE	S. des fêtes	260.00	130.00

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur la révision des tarifs.

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 8 : Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec le Département concernant la réalisation et l'entretien ultérieur de la signalisation Leds et marquage sur RD13 rues V. Hugo et H. Parent.

Le CM est appelé à émettre un avis par un vote à main levée.

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 9 : Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec le Département concernant la prise en charge de l'entretien de la signalisation verticale et horizontale, la sécurisation de 2 virages et l'implantation de doubles écluses sur la RD 130 rue E. Vaillant et RD 343 rue E. Branly.

Le CM est appelé à émettre un avis par un vote à main levée.

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 10 : Dans le cadre de son schéma de mutualisation, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent souhaite s'associer avec ses communes membres pour la réalisation

d'achats communs afin de bénéficier de conditions économiques plus favorables lors de la passation de contrats de la commande publique. A cette fin Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes n°3 qui correspond aux services de contrôle et de maintenance (maintenance extincteurs, contrôle technique).

Il demande à l'assemblée de délibérer par un vote à main levée à l'adhésion du groupement de commandes n°3.

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 11 : Monsieur le Maire entame une discussion sur le projet d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune qui présente différents documents relatifs à l'information sur les risques majeurs (DICRIM) et l'organisation du PCS. Ce plan a pour objectif de doter la commune d'un outil opérationnel de gestion des risques majeurs, de les identifier et d'acter ainsi des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et des personnes sur notre territoire. L'accord de l'assemblée est demandé pour le lancement de projet de mise en œuvre d'un plan communal de sauvegarde.

Le CM est appelé à émettre un avis par un vote à main levée.

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 12 : HABITAT hauts-de-France vient d'engager la construction de 11 logements sociaux rue Henri Delrot et sollicite ainsi la commune pour se présenter garant d'emprunt à hauteur de 1 129 225 € souscrit par l'emprunteur selon une décomposition en 4 lignes de prêt, il est proposé à l'assemblée d'octroyer la garantie par un accord de principe à hauteur de 100% pour le remboursement de prêt.

Le CM est appelé à donner son accord de principe par un vote à main levée.

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

I – 13 : Monsieur le Maire expose l'ensemble des modifications demandées par les représentants des parents des élèves pour l'adoption du règlement intérieur du restaurant scolaire et fait un compte rendu de la commission qui s'était réunie le 29 novembre 2023 pour en discuter. Un 1^{er} règlement avait été validé lors du conseil municipal du 30 septembre 2023. A ce jour des modifications sont à envisager. Il propose à l'assemblée d'annuler le précédent règlement et soumet le nouveau au vote.

Le CM est appelé à approuver le nouveau règlement par un vote à main levée.

- pour : 16
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité

Total : Dépenses : 1 949 740.47 €
 Recettes : 1 513 998.51 € - 435 741.96 €

III – Point travaux

- Bilan de la rénovation énergétique du groupe scolaire
- Rénovation des espaces verts sur l'ensemble du territoire
- Travaux de sécurisation rues Vaillant, Pouille, Branly, Parent et V. Hugo
- Installation d'une borne à recharge pour véhicule électrique en janvier 2024
- Isolation du hall de la mairie
- Installation d'un nouveau mobilier au restaurant scolaire
- Inauguration des travaux de l'école le 17 janvier 2024 matin

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 19h55. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François DALY